



Opposition à requête injonction de payer

Par Côte d'or 21, le 08/06/2019 à 12:45

bonjour Maitre,

Un huissier m'a apporté en main propre une requete et d'ordonnance portant injonction de payer à mon domicile le 31/05/2019. Depuis ce meme huissier me harcele telephoniquement et par message que puis je effectuer comme procédure à son encontre. Avant meme que d'avoir cette requête d'injonction de payer, il m'envoyait des messages sur mon portable orinateur et par courrier sans recommandé. Ma question est celle ci, puis je attaquer ces agissements et de quelles manieres et le denoncer auprès du tribunal? J'avais effectivement contracté un pret FNAC il y a quelques années...SOFINCO, qui a été racheté par CA CONSUMER FINANCE Taux à 18,84 pour cent...énorme...Je vais faire opposition au Greffe compétent et ne pas manquer de stipuler les agissements du cabinet d'huissiers en question. Pouvez vous m'aider et de quelle manière? Je suis maman solo avec trois enfants à charge et divorcée. En vous remerciant. Cordialement.

Par youris, le 08/06/2019 à 13:25

bonjour,

il n'est pas illégal pour un créancier de réclamer à son débiteur le paiement de sa dette.

la question qui est la plus importante est de savoir si vous avez remboursé ou non à votre créancier le crédit que vous avez obtenu.

selon votre message, pour l'instant, il ne s'agit que d'une requête qui serait déposée par votre créancier devant le tribunal.

tant que le juge n'a pas statué sur cette demande, l'huissier n'a aucun pouvoir.

vous répondez à l'huissier que vous attendez que le juge rende son ordonnance d'injonction de payer.

juridiquement, votre situation familiale est indifférente.

salutations

Par **P.M.**, le **08/06/2019** à **23:24**

Bonjour,

Mon message ayant disparu, je le publie à nouveau en espérant qu'il ne sera pas censuré...

Vous ne pourriez faire opposition à l'injonction de payer qu'une fois qu'elle vous serait signifiée...

Votre situation familiale pourrait être prise en compte pour obtenir des délais...

Il faudrait savoir à quand remonte le premier incident de paiement non régularisé du crédit à la consommation...